

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-07-30-006

Décision portant délégation de signature en matière
d'enseignement et de formations

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche & formation

De donner délégation de signature à Yves PORTELLI, directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement, et Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean MAIRESSE	directeur général d'ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
		Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET jusqu'au 31/08/19	directeur du CFI		
Cécile ÉCALLE à compter du 01/09/19	directrice du CFI		

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Page 1 sur 4

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08

T. 01 55 65 75 26 (appel direct) - F. 01 55 65 74 09 - T. 0820 012 112 (0,12 euro/minute) - www.cci-paris-idf.fr

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Éric de CHAMPSAVIN Grégoire AUZENAT Marie-Hélène ROBERT-MOUTAWAKIL Yannick SERBOURCE Victor GERVASONI	directeur adjoint de FERRANDI Paris chargé des programmes de formation initiale - niveaux 3 à 5 directeur adjoint FERRANDI Paris chargé de l'administration générale directrice du développement pédagogique, des relations entreprises et des programmes pour adultes responsable des programmes - campus FERRANDI Jouy-en-Josas directeur académique et enseignement supérieur de FERRANDI Paris
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE jusqu'au 31/08/19	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Eric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Bruno CAVEDONI	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier
Marianne CONDE-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anais RAVET	directrice adjointe

Article 3 - formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire & création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

- spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
- en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
- à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint- Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directeur adjoint attachée de direction	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international jusqu'au 31/08/19	Alain BEAUMONT	directeur Appui réglementaire, information et formation	hygiène alimentaire
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Marie-Hélène ROBERT- MOUTAWAKIL Grégoire AUZENAT	directrice du développement pédagogique, des relations entreprises et des programmes pour adultes directeur adjoint FERRANDI Paris chargé de l'administration générale	hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 - contrats d'apprentissage

Jusqu'au 31 août 2019 :

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

À compter 1^{er} septembre 2019 :

De donner délégation de signature à Dominique RABILLER, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

Article 5 - convention de formation continue

Jusqu'au 31 août 2019 :

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD, responsable du département supports, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

À compter 1^{er} septembre 2019 :

De donner délégation de signature à Dominique RABILLER, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD, responsable du département supports, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - reçu libératoire du versement de la taxe d'apprentissage

Jusqu'au 31 août 2019 :

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les reçus libératoires du versement de la taxe d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

À compter 1^{er} septembre 2019 :

De donner délégation de signature à Dominique RABILLER, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les reçus libératoires du versement de la taxe d'apprentissage.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 30 juillet 2019

signé

Didier KLING